

RB FINANCE

Société par actions simplifiée au capital de 317 520 euros
Siège social : 24/26, place de la Madeleine 75008 Paris
420 170 441 RCS Paris

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le quatorze septembre,
A neuf heures,

Monsieur Olivier BONIFACE,

Associé Unique et Président de la société RB FINANCE,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 24/26 place de la Madeleine 75008 Paris au 14 rue Emile Borel 75017 Paris et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes :

- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Olivier BONIFACE, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 24/26 place de la Madeleine 75008 Paris au 14 rue Emile Borel 75017 Paris à compter du 24 août 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

« Article 4 – Siège Social

Le siège social est fixé : 14 rue Emile Borel 75017 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique et Président
Olivier BONIFACE

Olivier BONIFACE